

Le Jeanne-Mance

Une publication du Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance

Volume 1 • Numéro 7 • Avril 2006

SOUTIEN INFORMATIQUE : LE GUICHET UNIQUE EST MAINTENANT EN PLACE

Depuis le 3 avril, il n'y a qu'un seul numéro de téléphone ou adresse courriel à retenir pour obtenir du soutien informatique. En composant le 514 861-7886 ou en tapant **JMance centre d'assistance** dans Lotus Notes, vous obtiendrez rapidement de l'aide. Un technicien informatique s'occupera de vous dans les meilleurs délais. Il tentera d'abord de régler votre problème par téléphone ou en contrôlant à distance votre poste informatique. Il se déplacera au besoin. Le service sera offert du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h. Les personnes de garde dans les installations feront le suivi des urgences en dehors de ces heures.

PROJET CLINIQUE : RENCONTRES DES PARTENAIRES DU RÉSEAU LOCAL

Le CSSS Jeanne-Mance tiendra deux rencontres d'échange sur la mise en place du réseau local de services à l'intention des partenaires. Elles auront lieu le mardi 4 avril, de 18 h 30 à 20 h 30, et le jeudi 6 avril, de 13 h 30 à 15 h 30, à la grande chapelle du Centre d'hébergement Jacques-Viger. Le CSSS souhaite avoir le point de vue des partenaires sur leur rôle et leur vision du réseau local dans un contexte où le CSSS partage avec eux la responsabilité de la santé et du bien-être de la population du territoire.

DES LOGEMENTS POUR PERSONNES SEULES

La Résidence de l'Académie vient d'être autorisée à développer un cinquième projet d'habitation destiné principalement aux personnes seules et autonomes ayant des troubles de santé mentale. Il s'agit d'un projet d'achat et de rénovation d'une maison de chambres de 60 unités, située à l'angle de la rue Laval et de l'avenue Des Pins, qui portera à 135 le nombre de logements aménagés et gérés par la Résidence. La corporation devrait bientôt procéder à l'acquisition de l'immeuble. Si tout va comme prévu, l'accord formel pour la réalisation du projet, estimé à 4,5 millions \$, devrait être conclu à l'automne. Les travaux se termineraient à l'été 2007, à temps pour le 20^e anniversaire de l'organisme.

Dans ce numéro

2

École en santé
Violence conjugale

3

Comité sur la santé homosexuelle
Nomination au CSSS Jeanne-Mance

4

La clinique dentaire des jeunes
de la rue à l'honneur
Visite du territoire en autobus

LOI SUR LE TABAC

On respire mieux à compter du 31 mai 2006

À compter du 31 mai 2006, les nouvelles dispositions de la Loi sur le tabac entrent en vigueur. Elles entraînent des changements importants dans les installations du CSSS Jeanne-Mance, particulièrement dans les centres d'hébergement. L'esprit de la loi est de maintenir un environnement le plus sain possible, exempt des risques pour la santé liés à l'exposition à la fumée secondaire du tabac. Pour pouvoir se conformer à la loi, le CSSS Jeanne-Mance a besoin de la collaboration de tous les employés.



La Loi sur le tabac vise aussi à modifier les normes sociales qui banalisent et qui normalisent l'usage du tabac et à prévenir le tabagisme chez les jeunes.

Le 31 mai 2006, on respire mieux au CSSS Jeanne-Mance. La loi prévoit que les fumeurs devront s'éloigner de neuf mètres de toute porte communiquant avec un établissement de santé et de services sociaux pour griller leur cigarette, ou se rendre à la limite du terrain si la distance de la porte est inférieure à neuf mètres. Cette interdiction s'applique aussi aux tentes, aux chapiteaux ou aux abris montés de façon temporaire ou permanente.

nérale associée à l'hébergement. « Chaque centre d'hébergement émettra sous peu une directive précisant les lieux où des fumeurs fermés seront disponibles pour les résidents ainsi que les règles à suivre pour désigner les chambres où il sera permis de fumer. »

La Direction générale est en train de mettre la touche finale à une politique relative à l'application de la Loi sur le tabac qu'elle communiquera à l'ensemble du personnel.

PANDÉMIE DE GRIPPE AVIAIRE

Le CSSS Jeanne-Mance élaborera un plan local

EN MARS, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, a rendu public le plan québécois de lutte contre une pandémie de grippe aviaire (influenza aviaire). Nul ne peut prédire quand et où la maladie frappera, ni combien de personnes seront touchées. Cependant, il est possible de se préparer à toute éventualité. C'est ce que fait le CSSS Jeanne-Mance.

Tous les établissements de santé ont déjà un plan de mesures d'urgence en cas de sinistre ou de catastrophe. Ils doivent toutefois y ajouter, d'ici juin 2006, un volet sur la pandémie. Ce volet doit, notamment, préciser les mécanismes de coordination des soins et des services — les équipes soignantes, les services psychosociaux, les services à domicile, etc. —, prévoir des activités de soutien aux interventions de santé publique et spécifier les moyens qui seront déployés pour transmettre efficacement l'information au personnel, à la population et aux partenaires. Les plans locaux doivent s'arrimer aux plans régional et ministériel.

Les centres de santé auront un rôle majeur à jouer auprès de la population du territoire en cas de pandémie. Entre autres responsabilités, ils devront coordonner leurs efforts avec les partenaires du réseau local et les établissements à vocation régionale. « Pour l'instant, le personnel ne doit



PANDÉMIE INFLUENZA

pas s'inquiéter, explique la directrice générale du CSSS Jeanne-Mance, Chantale Lapointe. Le plan local est en cours de préparation, et nous prendrons tous les moyens nécessaires pour informer les employés, dès qu'il sera prêt.»

Actuellement, la Direction de santé publique surveille étroitement la progression de la maladie, notamment les foyers d'écllosion, l'apparition de nouveaux virus, etc. Quatre conditions doivent être réunies pour décréter la survenue d'une pandémie d'influenza: la présence active d'une nouvelle souche de virus; l'absence de vaccins contre ce virus; la virulence de la souche; la transmission de personne à personne.

Le plan ministériel de lutte contre la pandémie est disponible à l'adresse www.msss.gouv.qc.ca/pandemie. Rappelons que le CSSS Jeanne-Mance élabore actuellement un plan local et qu'il le diffusera au cours des prochains mois.

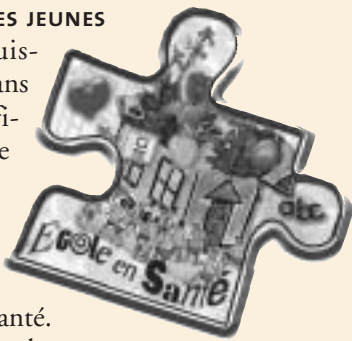
En cas de pandémie de grippe aviaire, les CSSS auront un rôle majeur à jouer auprès de la population de leur territoire.

GRANDE PREMIÈRE

Un colloque École en santé sur le territoire

INTERVENIR AUPRÈS DES JEUNES

pour qu'ils s'épanouissent et réussissent dans la vie, accroître l'efficacité des actions de promotion et de prévention à partir de l'école, tels sont les grands objectifs de l'approche École en santé.



Pour que cette démarche ne reste pas du domaine de la théorie, le CSSS Jeanne-Mance plonge dans l'action. Un premier colloque École en santé se tiendra sur le territoire, le 2 mai prochain.

Organisé en collaboration avec la commission scolaire de Montréal, la commission scolaire English Montreal et la Direction de santé publique de Montréal, l'événement réunira des partenaires des milieux de l'éducation et de la santé ainsi que des groupes communautaires qui œuvrent auprès des jeunes. Ils auront l'occasion de se connaître, de se familiariser avec l'approche et de commencer à réfléchir sur les changements qu'elle entraînera dans les pratiques.

«École en santé est une priorité pour le CSSS Jeanne-Mance et une des cibles à atteindre dans le projet d'organisation clinique d'ici 2007», rappelle Mireille Lalonde, directrice des programmes famille-enfance-jeunesse. «Pour réussir, il faut donc créer des partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté.»

Le principe de cette approche est conforme à la mission des CSSS, soit favoriser la santé et le bien-être des jeunes. L'idée générale, c'est d'agir en amont des problèmes pour l'ensemble des jeunes et de faire des interventions ciblées auprès des jeunes à risque, afin de prévenir les problèmes qui peuvent compromettre leur développement, par exemple le décrochage scolaire, la détresse psychologique, les comportements violents, les dépendances, l'obésité, et autres.

À la fin du colloque, le CSSS Jeanne-Mance espère avoir des pistes pour développer et implanter, en collaboration avec le réseau de l'éducation et les autres partenaires de la communauté, l'approche École en santé sur son territoire.

L'AUXILIAIRE FAMILIALE ET SOCIALE

Pour vivre à domicile le plus longtemps possible

DEMEURER À LA MAISON EST LE CHOIX DE VIE DE LA MAJORITÉ DES PERSONNES QUI VIVENT UNE PERTE D'AUTONOMIE. DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, DES ÉQUIPES D'INTERVENANTS DE DIFFÉRENTES DISCIPLINES OFFRENT DES SERVICES À DOMICILE. L'AUXILIAIRE FAMILIALE ET SOCIALE Y A POUR RÔLE PRINCIPAL D'AIDER LES PERSONNES À DEMEURER AUTONOMES DANS LEURS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE.

ENVIRON 113 AUXILIAIRES familiales et sociales pratiquent auprès des clientèles en perte d'autonomie du CSSS Jeanne-Mance. Elles jouent un rôle de premier plan dans le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, des malades chroniques ou des convalescents.

Richard Quézel compte 20 ans d'expérience. Il a toujours travaillé au CLSC du Plateau Mont-Royal. Il adore encore son métier et en parle avec tendresse. Il apprécie particulièrement le contact avec l'équipe multidisciplinaire.



Richard Quézel exerce son métier d'auxiliaire familial et social depuis 20 ans.

«L'auxiliaire est aux premières loges pour détecter la moindre chose qui cloche chez un client. On est toujours en relation avec l'infirmière, la travailleuse sociale, la physiothérapeute, l'ergothérapeute, le médecin ou la nutritionniste. Si une cliente a des douleurs, j'avertis l'infirmière. Si le fils de mon client réclame l'hébergement de son père parce qu'il juge qu'il n'est plus apte à vivre à la maison, j'appelle la travailleuse sociale. Si un voisin s'inquiète de l'absence d'une vieille dame, je demande au propriétaire de vérifier si elle a besoin d'aide. On est vraiment les yeux et les oreilles du CLSC!»

M. Quézel considère que les tâches de l'auxiliaire ont évolué depuis quelques années. «Avant, on faisait du travail ménager, alors qu'aujourd'hui, les soins à la personne prennent la majeure partie de notre temps. L'ajout de certains actes délégués effectués sous la supervision de l'infirmière ou du médecin, par exemple faire des pansements secs et donner des médicaments prescrits, a également enrichi notre travail.»

Du cœur et de la passion pour l'humain

Selon M. Quézel, ne devient pas auxiliaire qui veut. «C'est un travail qui demande des compétences particulières. On se sent terriblement utile parce qu'on répond à des besoins essentiels. Le métier est riche au plan humain: tu rencontres des gens simples dans leur foyer, avec leur vécu, leur personnalité, leurs valeurs. C'est très valorisant.»

M. Quézel considère que le métier d'auxiliaire lui a apporté beaucoup. «J'ai grandi au contact de ma clientèle. Les personnes âgées m'ont calmé et rassuré. En général, elles ont une vision qui nous aide à dédramatiser les événements de la vie. Je n'ai plus peur de vieillir. Je sais maintenant que l'on peut être heureux à tout âge et dans n'importe quel contexte. Ce qui compte, c'est qui nous sommes.»

Une solide formation

L'École des Métiers des Faubourgs de Montréal donne la formation d'auxiliaire familiale et sociale. Les CLSC exigent que les aspirants à ce métier aient suivi les 960 heures du programme de cours, qui s'échelonne sur neuf mois et comprend une solide base théorique ainsi que des stages en CLSC et dans les organismes communautaires. Cette année, plus de 160 personnes y sont inscrites, majoritairement des femmes de 30 à 40 ans. D'anciennes auxiliaires familiales et sociales se retrouvent parmi les professeurs, en plus d'infirmières et de travailleuses sociales. Un comité pédagogique composé d'enseignants, de chefs d'équipe, de chefs d'administration de programme et d'auxiliaires familiales et sociales, dont certaines du CSSS, s'assure que la formation réponde aux besoins du marché du travail.

VIOLENCE CONJUGALE

Le CSSS bonifiera son offre de service aux conjoints violents

EN 2004, LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE de Montréal confiait au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance le mandat de réaliser un projet pilote d'intervention auprès des conjoints violents. Le projet entre maintenant dans sa deuxième phase, qui consiste à harmoniser et à bonifier les services de première ligne pour cette clientèle, en leur offrant aussi des services de suivis psychosociaux.

Pendant la première phase du projet, des professionnels des divers programmes des CLSC du CSSS ont participé à des activités de formation sur le dépistage, l'accueil, l'orientation et l'intervention minimale auprès de cette clientèle. Cet enseignement a été donné en partenariat avec les organismes communautaires Comité priorité violence conjugale, qui se spécialise dans la formation et la recherche en violence conjugale, et Option, qui fournit des services aux adultes qui exercent de la violence dans leur couple, leur famille ou leur milieu de travail.

Pour que le CSSS puisse assumer sa responsabilité de prestation de services aux auteurs de violence conjugale, il doit relever un certain nombre de défis: d'abord développer des services complémentaires à ceux auxquels ont accès les victimes de violence conjugale; assurer en priorité la sécurité des victimes; puis intervenir auprès de

l'agresseur pour qu'il cesse d'avoir des comportements violents et en comprennent les causes.

Le CSSS doit aussi tenir compte des services qui sont actuellement disponibles sur le territoire pour les conjoints violents. Il faut donc éviter que les services existants fassent double emploi ou se chevauchent et chercher plutôt à enrichir et à renforcer les interventions auprès de cette clientèle, tout en tenant compte des besoins des clientèles particulières, notamment la clientèle multiethnique, homosexuelle, etc.

En équipe avec le réseau local

Afin de définir le type de services psychosociaux de première ligne que les installations CLSC peuvent fournir ainsi que les modalités de collaboration avec les acteurs concernés, le CSSS Jeanne-Mance a mis sur pied un comité consultatif avec des partenaires du réseau local: le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, le Comité priorité violence conjugale, La Dauphinelle, l'Océane, Option, Pro-gam et le Service d'aide aux conjoints. Les membres du personnel des installations CLSC du CSSS ainsi que d'autres partenaires du réseau et de la communauté ont aussi été consultés. Ce comité se penchera sur les stratégies à développer pour déployer adéquatement ces services à l'ensemble des CSSS de Montréal. Le financement du projet devrait être confirmé sous peu.

Pour toute suggestion relative à ce projet, communiquez avec Jean-Pierre Dubé, au 514 527-9565, poste 3782.

Il est important d'intervenir auprès des conjoints qui ont des comportements violents pour qu'ils en comprennent les causes



CRÉDIT: DENIS CHABOT, DON DE CCDMD

École en santé propose d'agir en amont des problèmes pour l'ensemble des jeunes et de faire des interventions ciblées auprès des jeunes à risque.

École en santé, c'est:

- ➔ Aider les jeunes à réussir dans la vie et à être bien dans leur peau.
- ➔ Agir sur l'estime de soi, les compétences sociales, les habitudes de vie, les comportements sains et sécuritaires, et l'environnement des jeunes.
- ➔ Mener des actions conjointes de promotion de la santé et de prévention à l'école, dans la famille et dans la communauté.

CLIENTÈLE HOMOSEXUELLE ET BISEXUELLE

Un comité se penche sur leur santé

DEPUIS SEPTEMBRE 2005, le CSSS Jeanne-Mance compte un comité sur la condition homosexuelle et bisexuelle. Formé de professionnels de disciplines variées, le comité a pour objectif d'agir sur la santé globale de cette clientèle du CSSS.

Bien qu'ils soient nombreux sur le territoire, ces hommes et ces femmes hésitent à recourir aux services courants du CSSS. Plusieurs vivent des difficultés relatives à la découverte, à l'acceptation et au dévoilement de leur orientation sexuelle. Ces personnes se sentent différentes et sont en proie à de nombreux préjugés qui les amènent parfois à cacher ou à ignorer leur attirance pour les personnes du même sexe.

Santé et bien-être en souffrance

L'état de santé et de bien-être de la population homosexuelle et bisexuelle est préoccupant. Les hommes homosexuels québécois seraient nombreux à avoir des idées suicidaires. Des données récentes confirment que 71 % d'entre eux disent avoir déjà eu de telles idées, comparativement à 4,5 % des hommes en général. De plus, des études révèlent que les jeunes gais ou bisexuels font de 6 à 16 fois plus de tentatives de suicide que les hétérosexuels.

D'autres recherches sont éloquentes quant aux problématiques de santé de cette population. Les données recueillies au cours des 20 dernières années montrent que 30 % des gais et des lesbiennes ont des problèmes de surconsommation, soit le double de l'ensemble de la population. La clientèle homosexuelle figure au

premier rang des groupes de personnes atteintes d'infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS). On dénombre plus de fumeurs chez les homosexuels et les bisexuels que dans la population, sans parler d'une tendance accrue à la dépression et à l'isolement.

Comprendre pour mieux intervenir

Plusieurs études portant sur des interventions auprès d'homosexuels ou de bisexuels ont confirmé l'importance d'adopter une attitude exempte de préjugés et d'avoir une bonne connaissance de leur contexte de vie et de leurs réalités. Une telle connaissance contribue à favoriser le lien de confiance entre l'intervenant et le client et accentue l'efficacité de l'intervention. Le comité compte donc se pencher sur la question afin de mieux répondre aux besoins de cette clientèle. Pour plus d'information ou pour joindre le comité, contactez Dany LeBlond, au 514 527-9565, poste 1452.

Les membres du comité

Charlotte Bellemare, infirmière, prévention et dépistage des ITSS • Patrick Berthiaume, Direction de santé publique • Chantal Bérubé, assistante infirmière, services courants • Annie Caron, sexologue • Nicolas Hamel, infirmier, projet sauna • Pierre Jamieson, agent de relations humaines, équipe VIH-sida • Dany LeBlond, psychologue, équipe VIH-sida • Mélina McIntyre, stagiaire, équipe VIH-sida • Johanne Ouimet, chef d'administration de programme, équipe VIH-sida et itinérance

Nomination à l'équipe de direction

La Direction générale est fière d'annoncer la nomination de Mireille Lalonde à titre de directrice des programmes famille-enfance-jeunesse, depuis le 20 mars dernier.

Psychoéducatrice de formation, M^{me} Lalonde a une vaste expérience du réseau de la santé et des services sociaux. Depuis 1971, elle a occupé des postes de cadre ou de direction dans des centres jeunesse, des centres d'accueil, une commission scolaire, des résidences et des CHSLD ainsi qu'au Centre Dollard-Cormier et au CSSS Sud-Ouest et Verdun. Son parcours professionnel lui a permis



de côtoyer des clientèles variées : des jeunes et des aînés, des personnes itinérantes ou toxicomanes. M^{me} Lalonde a donc l'expertise nécessaire pour relever le défi de l'intégration de l'ensemble des équipes famille-enfance-jeunesse du CSSS Jeanne-Mance.

M^{me} Lalonde était directrice par intérim depuis octobre 2005. Elle a notamment mené les discussions des tables de travail des programmes cliniques déficience intellectuelle et trouble envahissant du développement et jeunes en difficulté. On peut la joindre au (514) 521-1320, poste 6218.

NOUVELLES DE LA FONDATION

Voix recherchées pour une chorale

Le chant vous passionne? La Fondation Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance est à la recherche de personnes pour former *Le chœur du CSSS Jeanne-Mance: ensemble et enchanté!* Les choristes pourraient notamment donner des concerts aux résidents des centres d'hébergement du CSSS Jeanne-Mance. Il est possible également que des concerts soient organisés pour recueillir des fonds pour la fondation.

Les choristes doivent pouvoir participer à des répétitions toutes les deux semaines, les lundis, de 17 h à 18 h 30, à la grande chapelle du Centre d'hébergement Jacques-Viger. Trois sessions pourraient être tenues au cours de l'année: au printemps, du 1^{er} mai au 12 juin, à l'automne, du 2 octobre au 27 novembre, et en hiver, du 15 janvier au 12 mars. Des frais minimes de 20 \$ seront demandés aux choristes à chaque session.

Danielle Tessier, conseillère à la Direction des ressources humaines et pianiste de formation, assumera la direction musicale du chœur pour la première session. Pour avoir plus d'information ou pour donner votre nom, communiquez avec Luce Moreau, pdg de la fondation, au 514 842-7180, poste 2101, ou Louise Lefebvre, conseillère clinique à la Direction des soins infirmiers, au poste 1127.

Visitez-nous régulièrement au www.fondationcsssjeannemance.ca.

Fusion des systèmes de paie

LE CSSS JEANNE-MANCE a maintenant un fournisseur unique pour la paie, depuis le 1^{er} avril. La fusion des systèmes informatiques existants entraîne des modifications aux talons des chèques de paie et aux numéros de matricule des employés.

Les employés noteront que leur talon de paie du 13 avril 2006 portera la mention CSSS Jeanne-Mance. Leur nouveau numéro de matricule a été enrichi des préfixes suivants: 4 pour les Centres d'hébergement Jacques-Viger, Ernest-Routhier et Dorion; 5 pour le CLSC des Faubourgs et 55 pour santé au travail; 6 pour le CLSC Saint-Louis du Parc; 7 pour les Centres d'hébergement Centre-Ville de Montréal et L'Âge-d'Or; 8 pour les Centres d'hébergement Émilie-Gamelin et Armand-Lavergne; 9 pour le CLSC du Plateau Mont-Royal. Il n'y a pas de changement pour les employés des Centres d'hébergement Jean-De La Lande et Bruchési. Les chèques de paie continueront d'être distribués dans chaque installation, comme avant.

Certains employés qui étaient sur la liste de rappel avaient plus d'un numéro de matricule. Dorénavant, ils n'en auront qu'un. Mentionnons qu'il n'y a pas de changement en ce qui a trait à la gestion de la liste de rappel pour l'instant.

Par ailleurs, certains codes de titres d'emploi ont été modifiés, conformément

aux exigences de la nouvelle nomenclature découlant de l'adoption de la *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public*.

Le service de la paie est maintenant situé au Centre d'hébergement Jacques-Viger. Pour tout renseignement concernant la paie, les employés doivent composer le 514 842-7180 et parler à l'une des personnes suivantes:

- ➔ Employés des Centres d'hébergement Jacques-Viger, Ernest-Routhier et Dorion: Thérèse Desrosiers, poste 4217, et Josée Dufresne, poste 4219.
- ➔ Employés des Centres d'hébergement Centre-Ville de Montréal et l'Âge-d'Or: Francesse Boisrond, poste 4212 et Manon Fougères, poste 4242.
- ➔ Employés des Centres d'hébergement Émilie-Gamelin et Armand-Lavergne: Robert Brodeur, poste 4213.
- ➔ Employés des Centres d'hébergement Jean-De La Lande et Bruchési: Sylvie Charette, poste 4211.
- ➔ Employés du CLSC des Faubourgs: Carole Rivard, poste 4225.
- ➔ Employés du CLSC Saint-Louis du Parc: Benedetta Perrozzini, poste 4223.
- ➔ Employés du CLSC du Plateau Mont-Royal: Robert Brodeur, poste 4213.

À L'AGENDA

Le lundi 10 avril 2006

CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE
CLSC du Plateau Mont-Royal
Salle 343 • 9 h

Le mardi 11 avril 2006

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION
CSSS JEANNE-MANCE
Centre d'hébergement Émilie-Gamelin
Salle B-276 • 7 h 30

Le mercredi 12 avril 2006

CONSEIL DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS
CLSC du Plateau Mont-Royal
Salle 221-3 • 9 h

Le jeudi 13 avril 2006

CONFÉRENCE
Soutenir les personnes ayant des limitations intellectuelles face à leur santé. Points de vue sur la recherche et l'intervention.
Céline Mercier, Université de Montréal

Renée Proulx, Centres de réadaptation Lisette-Dupras et de l'Ouest de Montréal
CLSC des Faubourgs – Sanguinet
Salle 451-461 • 12 h

Le mercredi 19 avril 2006

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSS
JEANNE-MANCE
CLSC des Faubourgs – Visitation
Salle 104 • 18 h

Le mercredi 26 avril 2006

CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS
Centre d'hébergement Jean-De La Lande
Salle de conférence, RC • 8 h 30

CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR LE CONSEIL
MULTIDISCIPLINAIRE

Trouver un sens au travail des professionnels dans la récente réorganisation des CSSS
Estelle Morin, HEC
Centre d'hébergement Centre-Ville de Montréal, auditorium • 12 h

Le Centre d'hébergement L'Âge-d'Or fête ses employés

LA DIRECTION des ressources humaines du Centre d'hébergement L'Âge-d'Or a tenu une activité de reconnaissance à l'intention des employés qui ont travaillé entre 10 et 25 ans dans l'établissement ou le réseau de la santé. Elle a également souligné le départ à la retraite de membres du personnel. Voici les photos des personnes qui ont pu assister à l'événement, le 23 février dernier.



À L'EMPLOI DEPUIS 10 ANS • Élisabeth Daoust.
ABSENTS : André Champoux, Jean-Claude Duclos, Pierre-Yves Gariépy, Élisabeth Gédéon, Jocelyne Lapointe, Jean-Bridy Sainvil, Jean St-Amand.



À L'EMPLOI DEPUIS 15 ANS • Chantal Cholette, Micheline Bourgeois, Cheryl M. Ferrara, Nguyet Huong Nguyen. ABSENTS : Khalid Bernoussi, Christiane Fortin, Johanne Nepton, Nicole Tremblay.



À L'EMPLOI DEPUIS 20 ANS • Claude Tremblay.
ABSENTS : Denis Larivière, Andrée Paradis.



À L'EMPLOI DEPUIS 25 ANS • Johanne St-Pierre, Serge Langelier. ABSENTS : Pauline Brisebois, Jacqueline Grégoire, Gladys Jasmin, Françoise Leroux, Gilles Perron, Johanne Spénard, Réjean Théorêt.



LES RETRAITÉES • Reinelde Deschesne, Micheline Bourgeois, Nicole Massey.
ABSENTS : Richard Allard, Lucille Paradis, Louise Sanche.

La Clinique dentaire des jeunes de la rue reçoit un prix



Le D^r Denys Ruel, fondateur de la Clinique dentaire des jeunes de la rue.

EN FÉVRIER DERNIER, l'Association dentaire canadienne a décerné la Distinction pour la promotion de la santé buccodentaire à la Clinique dentaire des jeunes de la rue, située au CLSC des Faubourgs, rue Sanguinet. Sous la direction du D^r Denys Ruel et avec le soutien de la clinique médicale du CLSC, la clinique a vu le jour en 2001. Des étudiants de l'Université de Montréal y ont d'abord mené leur travail dirigé. Des collègues ont ensuite pris la relève et fait des démarches pour obtenir du financement et de l'équipement usagé, en collaboration avec les D^s Martin Chartier et Denys Ruel. Quelques mois plus tard, la clinique comptait deux salles de consultation.

Au cours des deux dernières années, l'équipe a vu et traité plus de 1000 jeunes. Elle a aussi contribué à l'évaluation, à la formation et à l'encadrement des étudiants. « Nous offrons une expérience clinique différente de celle de la faculté de médecine dentaire, à cause de la complexité des cas et des conditions médicales et psychologiques particulières de cette clientèle fragile », affirme le D^r Ruel, qui travaille maintenant aux côtés du D^r Germain Turgeon.

La clinique n'en est pas à ses premiers honneurs. En 2003, elle a obtenu le prix Forces, de l'Université de Montréal, le prix Forces Avenir du gouvernement du Québec et le Student Excellence Award de l'Association dentaire américaine.

En mai, on visite le territoire!

COMPTE TENU DE SON SUCCÈS l'an dernier, le CSSS Jeanne-Mance invitera une centaine d'employés à faire la visite guidée du territoire en autobus, le mardi 30 mai et le mercredi 31 mai, à 13 h 30. D'une durée de trois heures, cette visite vous amènera au cœur des quartiers Plateau-Mont-Royal, Saint-Louis-du-Parc et Centre-Sud, à la découverte des installations du CSSS

et des organismes communautaires qui travaillent auprès de la population du territoire. L'activité est organisée par le collectif d'animation L'Autre Montréal. Un nombre de places précis sera attribué par direction. Les employés qui ont fait la visite l'an dernier ne sont pas admissibles. Informez-vous auprès de votre directeur.

DANS L'INTRANET CE MOIS-CI

POUR ACCÉDER À L'INTRANET : <http://intranet.mtl.rtss.qc.ca>, SECTION « CENTRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX », PUIS « CSSS JEANNE-MANCE ». INSCRIVEZ L'ADRESSE DANS VOS FAVORIS!

Politiques et procédures

- ➔ Politique d'appréciation de la contribution du personnel d'encadrement
- ➔ Formulaire d'appréciation du personnel d'encadrement

Nouveautés relatives au déménagement des services de la comptabilité et de la paie

- ➔ Liste des personnes responsables des questions des employés relativement à la paie
- ➔ Liste des personnes responsables de la comptabilité et des comptes payables

Le Jeanne-Mance

Journal distribué aux employés et aux partenaires du Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance • DIRECTION ET RÉDACTION : Sylvie Vallières • COLLABORATEURS : Micheline Bail, Richard Cloutier, Jean-Pierre Dubé, Luce Moreau, Johanne Ouimet • RÉVISION : Françoise Turcotte • CONCEPTION GRAPHIQUE : Jean Frenette Design • IMPRESSION : Impression Paragraph Inc.

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX JEANNE-MANCE : 4625, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2H 2B4 • Courriel : lejeannemance@ssss.gouv.qc.ca • Site Web : www.csssjeannemance.ca

À NOTER : le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. La reproduction est autorisée à condition que la source soit mentionnée.